L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—La maison No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 84. 20sept—

A LOUER—24 et 36me étages, 12 chambres #35, coin Royale et Ste Anne, et une moitié maison de 5 chambres. S'adresser No 63 Ste Anne. 16 sept—1 sem

A LOUER—1er et 2eme étages, 67 rue Royale entre Conti et Bienville. 15 sept—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie bien achalandée, pour cause de départ, dans le Premier District. S'adresser lettre L bureau de l'Abeille. 1er sept—1m

PAR LE CONSTABLE.

E. D. Dean contre Henri Cornibé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12,938—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honble Cha. H. Lacilleeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, le procédural à la vente à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sur les lieux au Lutz & Woods Resort, à cinq près à douze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, le No 0 situé au Sud-Est, LE DIMANCHE 23ème jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. à l'arrivée des trains de 9 1/2 heures P. M. à l'arrivée des chars de 3 heures de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1er—Les bâtisses qui se trouvent sur les lieux, ainsique la plateforme de danse, un hangar près de la plateforme, le club house, la poêle de pompe et tout le contenu contenu dans un lot de maisons de maison tables faïences ustensiles de cuisine, bouteilles, emmagasinés et jarres vides, etc., etc.

2e—L'expiration du bail du dit Little Woods Resort terminant le 15ème jour de mai 1890. Ainsi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
19 sept—1—22 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert Cammack vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à tous autres personnes intéressées d'avoir à exhiber devant moi, à mon bureau à la Nouvelle-Orléans à les fins d'homologation, tous les comptes présentés par Albert Cammack, comme créanciers de cette affaire, le seront approuvés et homologués et leur montant ordonné au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 sept—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mlle W. C. Taylor vs ses créanciers.—No 24,503—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mlle W. C. Taylor soit et est par le présent accordée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Femme de James Moore Taylor vs Isabelle Tourné.—Ordre de Cour—Que la femme Isabelle Tourné, épouse de James Moore Taylor soit autorisée en justice à poursuivre ces procédures à quo la cession de ses biens faite par la dite pétitionnaire soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Femme de Jules Bienvenu vs ses créanciers.—No 24,501—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mlle W. C. Taylor soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Femme de James Moore Taylor vs Isabelle Tourné.—Ordre de Cour—Que la femme Isabelle Tourné, épouse de James Moore Taylor soit autorisée en justice à poursuivre ces procédures à quo la cession de ses biens faite par la dite pétitionnaire soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mlle Marie Louise Bienvenu vs ses créanciers.—No 24,502—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mlle W. C. Taylor soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Femme de James Moore Taylor vs Isabelle Tourné.—Ordre de Cour—Que la femme Isabelle Tourné, épouse de James Moore Taylor soit autorisée en justice à poursuivre ces procédures à quo la cession de ses biens faite par la dite pétitionnaire soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mlle W. C. Taylor vs ses créanciers.—No 24,503—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mlle W. C. Taylor soit et est par le présent homologuée et confirmée, et il est ordonné qu'une tenue des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Maurice A. Heyn notaire public en cette ville le MARDI 2me jour de septembre 1888, à 11 heures A. M. dans lequel temps et lieu il sera procédé à la nomination d'un curateur et à délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et à cette fin ordonné que le shérif de cette paroisse publie et affiche copie de cette ordonnance pour les trois jours consécutifs, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 30 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
9 sept—3t an 2 oct

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires qui auront lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui auront lieu les autres dix mois de l'année et tous les deux du Mardi Gras, sont sous la surveillance et la supervision du Général commandant en chef de l'Armée de l'Etat, et sont tirés publiquement à la Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 9 OCT, 1888.

GROS LOT:

$300,000

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS T. D'GAZON. EDWD J. BORET.
PIERRE POUTZ. H. GALLY.
D. FATJO. A. SCHREIBER.
CHAS. F. SCHMIDT. THEO. BRIERRE.
JULES TUYES. H. LAROUSSINI.
GUS. PITOT. J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Pour renseignements sont demandés aux les personnes dont les noms suivent.

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au consulat

1er septembre 1888

Liste de publication.

Barberat Jean Clara	Lemonnier Etienne Léo
Bazard et Cie	Judd
Benoit François	Lebeau Charles
Bloch Aron	Magne Eugène
Boeffenne Paul	Mathieu Marguerite Du
Boudigue Félicie	bid
Brasonnet Louis Felix	Montalé Jean Pierre
Capus Hubri Françoi	Montillet Pierre Laurent
Chenu ainé	Nargassan Jean
Crottes Mathial	Noel Oscar Bélisaire
Devillaveze Henri	Pacal
Duffard Lévin Bernard	Pigne Pierre Ambroise.
Dupont Pierre Bernard	Plantroux Pascal
Dusain Lantrot	Pompele Henri
Lemoular Jeanne	Rebout Franciscque
Grillet Henri	Emile
Grelin Jules Auge Léon	Reinert Marie
Jardillier	Renaud les sieurs
Latapie Dominique	Sarraud Martin
Lanteuil	Saux Jean
Lavigne Vc	Toulet Bernard
Lebeagne Camille	Vabraigh Charles
Lefevre Félix	Wilhelm Mary

LETTRES

Baupé Pierre	Godin C A
Bellau Mme	Poisson Charles
Dubezies Etienne Mme	Ravoil Georges

N B.—Afin d'éviter tout retard dans la transmission des documents remis aux personnes qui ont à soumettre à nos cônsulats actes établis en Louisiane, on croit utile de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo secrétaire d'Etat de la Louisiane.

1er septembre 1888.

Le Consul,

PAUL DEJARDIN.

L'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement, où ils trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix extrêmes

F. GAUPP.

1000 Rue d'Conti 1000
Entre Dau

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la succession de François Aliquenote et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,963.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans cette ville, sur la rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, mesurant (au pied français) à peu près quarante-un (41) pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de quatre-vingt-treize (93) pieds six (6) pouces et après cette première profondeur une seconde de dix (10) pieds dix (10) pouces ; jusqu'à cinquante-deux (52) pieds de large à partir de la limite du lot maintenant ci-après actuellement appartenant à M. Jacob ; ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances de dit lot qui y appartiennent sans exception ou réserve. Ensemble avec cent soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir : onze cent vingt dollars, montant du prêt (stock loan) avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er avril 1880 ; et une seconde somme de dix-neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions pour l'année 1887, avec dix pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1881 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1882 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1883 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1884 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320, à partir du 1er décembre 1885 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1886 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320, à partir du 1er décembre 1887 ; et huit pour cent par an d'intérêt sur $320 à partir du 1er décembre 1888 ; et les frais de procès et de vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquereur, en outre, assumera le reliquat de la dette hypothécaire du stock qui n'est pas encore dû, mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir : la somme de dix-neuf cent quatre-vingts dollars ou soixante dix huit dollars par action, et l'acquéreur assumera de plus toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois et le reliquat s'il y en a un du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Diet, M. D., vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Bureau de Recettes des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 13 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec le "Shot Tower" et les autres édifices qui s'y trouvent, les machines et chaudières, appareils et dépendances y situés dans l'île Louisiane, dans cette ville, et un emplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans,